

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de FOURAS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Daniel COIRIER, Maire**.

Etaient présents :

Daniel COIRIER	Florence CHARTIER-LOMAN	Philippe FAGOT
Annick MICHAUD	Stéphane BERTHET	Catherine ROGÉ Absente pouvoir à Raymonde CHENU
Dimitri POURSIÈNE	Dominique AMBERT Absente pouvoir à Florence CHARTIER-LOMAN	Eric SIMONIN Absent pouvoir à Stéphane BERTHET
Hélène CERISIER	Henri MORIN	Annick GALY-RAMOUNOT
Raymonde CHENU	Marcelle LYONNET Absente pouvoir à Dominique GIRAULT	Roger ROBERT
Danielle BRIDIER	Dominique GIRAULT	Sylvie MARCILLY
Stéphane GAUBERT	Ulrich LOCTEAU Absent pouvoir à Daniel COIRIER	Sébastien LECOQ
Catherine TARDY	Didier MARZIN	Jean-François HARLET
Caroline LARROCHE - Absente pouvoir à Sonia CAILLER	Yann BERRET	Sonia CAILLER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Philippe FAGOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal a :

- 01 – Approuvé le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023. (VOTE - P : 23, C : 4 (JF HARLET, C LARROCHE, Y BERRET, S CAILLER), A : 0).
- 02 – Approuvé la participation financière de la commune au Fort Boyard Challenge 2023. (VOTE - P : unanimité)
- 03 – Missionné la SEMDAS pour une étude énergétique des bâtiments communaux. (VOTE - P : unanimité)
- 04 – Modifié le tableau des effectifs pour la stagiatisation de deux agents. (VOTE - P : unanimité)
- 05 – Dénommé les rues du lotissement "La Perlière". (VOTE - P : unanimité)
- 06 – Approuvé le renouvellement de la convention de conseil avec le CAUE, au titre de l'année 2023. (VOTE - P : unanimité)
- 07 – Mandaté la SEMDAS pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de réfection de la toiture et de la charpente de la salle Boyard des Salons du Parc. (VOTE : P : Unanimité)

DELEGATIONS DU MAIRE

Pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Fouras le 03 mars 2023

Le Maire,

Daniel COIRIER



* Vote : P : Pour, A : Abstention, C : Contre,